



APPEL DE PROJETS

Innover AVEC les jeunes de 14 à 30 ans pour mieux les soutenir dans leur parcours scolaire et professionnel

Coups de pouce financiers allant **jusqu'à 5 000 \$** pour soutenir vos initiatives !

Grâce à sa Pépinière d'innovation, la démarche CBAJ (Communauté bâtissant l'avenir avec les jeunes) soutient financièrement les organisations lavalloises qui mettent de l'avant **des actions visant à soutenir la réussite éducative¹ des jeunes de 14-30 ans ayant des parcours plus difficiles** vers la diplomation/qualification ou l'insertion socioprofessionnelle.

Les jeunes doivent être impliqués dans les différentes phases du projet et les propositions doivent permettre **d'offrir de nouveaux services ou de nouvelles activités** visant à favoriser la **motivation et l'engagement** des jeunes dans leur **parcours scolaire ou professionnel**.

Proposition admissible et critères de sélection :

- L'action doit être mise en œuvre par une organisation lavalloise² ;
- L'action proposée doit être **novatrice**;
- **Des jeunes doivent être impliqués dans la création, la mise en œuvre et l'évaluation du projet³**;
- L'action doit **répondre à un besoin** chez les jeunes âgés entre **14 et 30 ans** ayant des parcours plus difficiles et être directement reliée à l'un ou plusieurs des axes suivants :
 - Orientation, aspirations scolaires et/ou professionnelles
 - Soutien dans les transitions scolaires ou professionnelles
 - Estime de soi et sentiment d'efficacité personnelle
 - Santé mentale et saines habitudes de vie
 - Motivation et engagement dans le parcours scolaire
 - Entraide entre pairs

¹ **Définition** adoptée en 2018 par les partenaires du RLPRE suite à une réflexion collective impliquant des acteurs lavallois de différents secteurs : « *La réussite éducative, c'est le développement des **savoir-être**, des **savoir-faire**, des **connaissances** et des **compétences** des personnes **tout au long de leur vie**. Elle nécessite des **environnements favorables** pour que chaque personne développe son potentiel **à tous les niveaux** : physique, intellectuel, affectif, social et moral, leur permettant ainsi d'avoir une vie personnelle, sociale et professionnelle épanouie et ainsi contribuer pleinement au développement de la société.*

² Les organisations privées et les organisations religieuses ne sont pas admissibles.

³ La démarche CBAJ souhaite contribuer positivement et activement à une **plus grande implication des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets qui les concernent**. L'agente de mobilisation jeunesse CBAJ sera disponible pour vous soutenir en ce sens selon vos besoins.



- Votre projet doit être appuyé par au moins 3 jeunes concernés par le projet. Vous devez nous faire parvenir une lettre d'appui ou une vidéo des jeunes qui expliquent pourquoi ils appuient le projet;
- L'action doit être inclusive et prendre en considération les jeunes qui pourraient être susceptibles de rencontrer davantage de défis en termes d'inclusion;
- La collaboration avec d'autres partenaires du milieu est fortement encouragée et sera considérée dans l'évaluation de votre projet.

Financement disponible :

- Un montant entre 1 000 \$ et 5 000 \$ pourra être accordé pour chaque action retenue.
- Les sommes octroyées doivent être dépensées au plus tard le 15 juin 2024.

Comment déposer une demande :

- Complétez le formulaire en ligne à partir du lien suivant : <https://forms.gle/JoVYvanhr29Gm8kU7>
- Vous devrez joindre à votre demande une lettre ou vidéo des jeunes concernés qui expliquent pourquoi ils appuient votre projet (à télécharger dans le formulaire en ligne).
- Vous devrez joindre à votre demande un budget prévisionnel : [gabarit excel à télécharger](#).
- Date limite de dépôt de projet : **1^{er} novembre 2024**
- N'hésitez pas à consulter la chargée de projet CBAJ (d'ici le 17 octobre) si vous avez des questions ou si vous souhaitez échanger sur vos idées.

Engagements des promoteurs :

Les promoteurs qui recevront une aide financière dans le cadre de ce projet s'engagent à :

- **Impliquer les jeunes à différentes étapes de leur projet** (conception, mise en œuvre et évaluation) et témoigner des apprentissages réalisés en cours de route ;
- Fournir un bilan de mi-parcours avant le 15 mars 2025 et un bilan final des apprentissages et des activités réalisées au plus tard le 15 juin 2025 (des gabarits seront fournis);
- Remplir et fournir la déclaration sur les sommes dépensées au plus tard le 15 juin 2025 ;
- Faciliter l'organisation d'une rencontre d'échange entre les participants et l'agente de mobilisation jeunesse.

Évaluation des propositions : Les propositions seront analysées et sélectionnées par un comité d'analyse formé de membres du comité de coordination de la démarche CBAJ.

Personne-ressource : Pour toute question, veuillez contacter Véronique St-Louis, chargée de projet CBAJ par courriel à : veroniquestlouis@csslaval.gouv.qc.ca ou au 450-662-7000 poste 1270.